

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 4

Artikel: Les fortifications de Vevey
Autor: Ceresole, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-7309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES FORTIFICATIONS DE VEVEY

Dès le commencement du XIII^e siècle, Vevey était partagé en plusieurs coseigneuries, tant ecclésiastiques que laïques. Les coseigneurs étaient l'Evêque et le Chapitre de Lausanne, qui possédaient l'église de Saint-Martin, des vignes et des terres ; — la Maison d'Oron, qui possédant les bourgs d'Oron-dessus et dessous, occupait les rues actuelles du Simplon et du Lac, plus le bourg de Bottonens, à l'extrémité orientale de la ville (actuellement rue d'Italie) ; — la Maison de Blonay, qui avait le bourg de Blonay-dessus et dessous, avec deux maisons seigneuriales, dont l'une s'appelait la maison des Belles-Truches, située sur l'emplacement actuel de l'Hôtel des Trois-Couronnes. Le milieu de la ville, quartier actuel de l'Hôtel-de-Ville, était occupé par le bourg du Vieux-Mazel, siège des autorités locales.

Chacun de ces bourgs avait sa constitution particulière, et l'on y trouvait des hommes libres, des mainmortables, des censitaires et en général des représentants de toutes les conditions auxquelles était soumis le peuple au moyen-âge.

En outre ces bourgs étaient fermés par des fortifications munies de tours et de portes, ce qui devait fort compliquer les relations entre les habitants et entraver le commerce. C'est ainsi que dès le XIV^e siècle on rencontre dans des documents relatifs à Vevey les noms des portes Au Vent, de Saint-Paul, du Sauveur, des murs de la Villeneuve et du bourg Bottonens. Du côté du nord, il y avait les portes de Merdasson et de Ste-Claire.

L'excellent livre de M. Albert de Montet : *Extrait des documents relatifs à l'Histoire de Vevey*, Turin, 1884, renferme à ce sujet un plan et, aux pages 128 et suivantes,

des renseignements complets auxquels je renvoie le lecteur.

Lorsque, au milieu du XVII^e siècle, des Anglais qui avaient condamné à mort le roi Charles I^{er} se réfugièrent dans le Pays de Vaud, le gouvernement bernois et les autorités locales les prirent sous leur protection et leur firent un accueil très sympathique. Juste Olivier, Verdeil et M. Eug. Mottaz ont raconté en détail quelles mesures furent prises alors pour les mettre à l'abri de tentatives réitérées d'assassinat dont l'une, commise sur la place St-François, à Lausanne, fut fatale à John Lisle.

C'est alors que la maison qu'habitait à Vevey le général Ludlow, le plus connu de ces réfugiés, fut fortifiée et c'est aussi à cette époque que paraît se rapporter le document ci-après, qui porte la date du 15 juin 1656.

Déclaration du 15 de Juin 1656 pour la fortification, garde et deffence de la ville de Vevey et pays circonvoisin. Pour la mettre en deffence en peu de temps, d'argent et de gents, voir d'elle mesme ou avec peu d'aide moyennant la grâce divine, l'adveu et autorité du souverain.

Soit le circuit de la ville bien fermé contre toutes Emblées, Invasions et Assauts, les portes vers terre, le fossé, la fausse braye, les deffences hautes ou Galleries, les Ravelins devant les portes, l'abord du lac près de la ville, les moyens pour la dite fortification, la garnison, la garde, la deffense, les secours des postes, les descentes hostiles de toutes les costes du lac, le tout mis en bon estat, comme s'ensuit et comme la carte ici jointe démontre¹. Quant aux Portes de la ville vers terre, qu'elles soient reduictes au nombre de trois tant seulement pour eviter les surprises et garde excessive. Que les dittes Portes soient munies contre les Emblées, Assauts, Pétards, et ce en premier par deux bones portes esloignées l'une de l'autre (pour le moins) de 15 ou 20 pieds pour éviter tant mieux l'effet du Pétard. Au derriere des dittes portes en haut, soient faites des grilles, herses ou orgues tombantes pour arrester les assauts

¹ La carte ici mentionnée paraît s'être perdue.

et invasions ennemies. Au dessus d'icelles grilles, savoir de la porte extérieure, soit faite une guérite pour la sentinelle avec une cloche, pour sonner le nombre des entrans et préparer le cordegarde. En cas de presse, d'assaut ou de pétard, couper la corde de la grille et la faire tomber sur les assaillants. Entre les dites deux portes soit fait un cordegarde a costé, avec une fosse ou tanière, nommée en Alleman Wolffgrube, s'ouvrant à trappe par l'esclat et choc du pétard, ou à deffaut de celà soient suspendus de cordes, au dessus du dit intervalle des portes, plusieurs hérissons, qui puissent tomber par l'esclat du pétard ou en coupant les dites cordes. Au derrière des dites portes, de costé de la ville, soit fait un parquet de palissades terrassées, et au passage ou entrée se fermant à tombeau. Au devant des dites portes soit creusé le fossé, à fond de cuve et par dessus iceluy fossé soit fait un pont dormant qui aye deux ponts levis, l'un joignant la première porte et l'autre au milieu du dit pont dormant avec une barrière et un petit cordegarde à costé. Au devant du dit pont soit fait un parquet de pallissades de la longueur d'un ou deux charriots attelés, fermé au bout du dit pont dormant d'une barrière, accompagnée d'un cordegarde et guérite et au dehors du dit parquet vers la campagne d'un tombeau accompagné d'un cordegarde et guérite.

Quant au fossé qu'il soit bien réparé et parfaict avec sa muraille extérieure à fond de cuve de la hauteur de 8 à 10 pieds pour le moins par dessus le fond du dit fossé, non en haussant la ditte muraille, mais plustôt en abaissant le fond du fossé proche d'icelle muraille pour y loger plus sûrement les deffendans en cas d'assaut, de remplissage du fossé, de sappe, de mine et de bresche. Item pour y avoir tous les avantages requis aux deffendans sans estre canonez, envahis, choquer ni endommager, en sorte quelconque. Et n'y a plus rien à craindre que les feux d'artifices, grenades, caillous et autres missiles, qui ne font peur qu'aux novices, les remèdes en estans fort aisez.

Quant à la fausse braye, faut que la muraille d'icelle soit égalée partout en hauteur jusques à 12 pieds pour le moins, puis joignant icelle muraille en dedans, soit fait une pallissade haute par dessus la ditte muraille de 8 ou 10 pieds. Les paux d'icelle pointus par le haut, affermis et enterrez en bas (au dessous du sommet de la muraille) de 3 pieds. Et à la hauteur de 6 pieds par dessus le sommet d'icelle muraille soit mise une barre de latte ou chevron clouée à chaque pal pour les affermir. Quant aux dits paux ils auront 5 ou 6 pouces d'espesseur et 3 pouces d'intervalle pour donner feu, et en outre faut que ces paux soient bien accommodez pour la durée,

scavoir bruslez dans terre et hors de terre goulderonnez ou pour le moins au sommet. Au dernier des dittes palissades et ioignant icelles, soit faict un parapet de terre, haut de 6 pieds, par dessus la ditte muraille, et large de 6 pieds avec une banguette haute de $1\frac{1}{2}$ pied et large de 5 pieds, allant en glassis. Au dedans du dit parapet et banguette soit accommodé et aplani le chemin des rondes pour gents de pied et de cheval aussi bien que pour les soldats de réserve deffendans. Or toute ceste fausse braye aura ces proprietez et utilitez scavoir la muraille et pallissade contre les escalades, invasions et assauts ; le parapet pour couvrir les deffendans, la banguette pour eslever les mousquetaires afin de tirer par dessus le parapet et le chemin couvert pour les rondes et deffendans de réserve. Or si l'ennemy venoit avec du canon pour battre un certain lieu du dit parapet de la fausse braye il faudrait rélargir et renforcer le dit parapet selon l'effort de son canon d'environ 15 à 20 pieds et selon la qualité de la terre.

Quant aux échaffaudages, galleries ou blockwercken nécessaires pour les défenses hautes et surdominantes par dessus toutes les autres, aussi bien que sur la campagne circonvoisine, iceux se soutiendront sur les murailles hautes de la ville au dessus de la fausse braye en forme de galleries qui s'avancent sur la fausse braye. Et partant seront de bois soustenues de poutres (en forme de consoles) planchées de doubles aix, terraces entre deux. Les costez collatéraux seront faicts de doubles planches clouées et remplies de bonne terre entre deux, à l'épreuve du mousquet. Et au dessus des dittes galleries y aura un toict. Dans ces galleries ou blockwercken on logera les sentinelles pour la garde. Mais pour la deffence contre un attaquant sans canon, on y logera la mousqueterie pour defendre et flanquer les ouvrages inférieurs et donner feu de tous costez sur l'ennemi assaillant.

Quant aux Ravelins devant les portes on les fera capables pour couvrir les portes, pour descouvrir, commander et flanquer la campagne voisine, pour empêcher toutes surprises, pour faire sorties et retraictes, pour recevoir secours. Et seront assez capables de 120 pieds de face, à petits flancs, leur pointe à angle droict, le rempar haut de 6 pieds et large de 24, avec un parapet large de 8 pieds en bas et haut de 6 pieds par dessus le dit rempar, puis au derrière du dit parapet une banguette large de 6 pieds et haute de $1\frac{1}{2}$ pieds. A la pointe des dits Ravelins on pourra au besoin faire des batteries. Autour des dits Ravelins sera laissé un baron ou lisière, puis en dehors faict un fossé large en haut de $25\frac{1}{2}$ pieds et en bas de $5\frac{1}{2}$ pieds, profond de 10 pieds, dans lequel on coupera un

chemin couvert profond (au dessous de la campagne) de 4 1/2 pieds avec sa banguette au dessous ; le dit fossé et chemin couvert pour les sorties, retraictes, secours, deffence de campagne, etc.

Quant à l'abord descentes et invasions hostiles du costé du lac, soient sur les deux murailles plus avançantes dans le lac, et proche du milieu de la ville faict par échaffaudage ou blockwercken deux plateformes capables de mousquetaires et canons, pour depuis icelles flanquer non seulement les dittes murailles, mais aussi le lac et bateaux y approchans ou abordans. Et quant aux sorties particulières de ce costé aussi bien que les publiques, elles seront toutes fermées et cancelées, sinon les plus nécessaires pour le public.

Quant au havre ou port pour la seurté des batteaux soit iceluy havre pris partie dans la ville, partie dehors, communiquans de l'un à l'autre par escluses. Le havre intérieur rempli par le ruisseau contigu, ayant ses quays de pierre ou de bois. Le havre du dehors fermé par deux rangées de grosses pallissades avec plusieurs arbres de sapin flottans entre les dittes deux rangées pour rompre la force du choc des vagues agitées par tormante. Ces deux rangées se peuvent encor cramponer ensemble pour leur affermisement. Quant à la quantité des gents, de l'argent et du temps pour faire ce que dessus, je croy que les plus intéressez y contribueront leur possible, moyennant qu'il plaise à LL. Exc., leurs souverains seigneurs leur aider d'une petite somme ne montant qu'à 4000 escus Bernois. Ce que espérant de la bonté et benignité de LL. Exc., ils s'efforceront, Dieu aidant, de venir à bout du reste dans 2 ou 3 mois après l'adveu et commandement de Leurs dittes Exc., qui en auront l'honneur, réputation et principal fruit.

Quant à la garde de la ville de Vevey en temps de grande allarme je croy quelle suffira de 200 hommes pour chaque jour avec sa nuict, qui est de 60 hommes pour chaque porte, avec ses deux costez par terre et 20 hommes pour tout le costé du lac, qui faict 600 hommes pour toute la garnison. Du nombre journalier predict on prendra les rondes qui se devront faire tous les quart d'heure sans celles du commandant et du major. Et quant au reste du dict nombre journalier de 200 hommes, il sera employé aux sentinelles plus nécessaires, estimant la quantité des rondes préférable à la quantité des sentinelles. Or en temps de moindre allarme que la susdite, la moitié du dict nombre tant pour la garde que garnison suffira. Mais en temps de siège petit ou grand avec canon, il faudra le double ou le triple scavoir 1200 ou 1800 hommes avec un bon commandant et un bon major, tels qu'ils peuvent estre trouvez ici.

Or en temps de paix il suffira de 5 ou 6 hommes pour chaque porte et 2 à 4 du costé du lac.

Quant au secours des gardes ou postes. Estans dans l'intérieur de la ville ou dans le circuit les gardes ou postes s'entrescourront au circuit en cas d'allarme ou assaut. Pour les secours intérieurs de la ville il y aura 2 à 3 rendez-vous prompts et commodes, surquoy faut noter que le secours réciproque des postes au circuit ne se fera que par le commandement exprès du commandant et par le chemin le plus court.

Contre la descente et abord de l'ennemi au long du lac, comme aussi aux autres advenues du pays seront faictes des redoutes ou tours quarrées de pierre, franches d'incendie, d'assaut, d'escalades et de pétard, gardées par 3 ou 4 hommes ne coustant qu'environ 100 livres à bastir, donans l'allarme par mousquetades, cloches et flambeaux.

F. L. DE TRAYTORRENS.

Ce mémoire dont l'original était la propriété de M. Marindin-Mestrezat, ancien député, et est devenu celle de M. Albert de Montet, à l'obligeance duquel j'en dois la communication, me paraît être l'avis donné par un expert aux autorités intéressées. Il porte en effet la signature d'un officier supérieur vaudois qui a honoré grandement son pays à l'étranger.

François de Traytorrens, né à Yverdon en 1590, entra fort jeune au service du Danemark et y devint en 1618 colonel des ingénieurs et dix ans après lieutenant général grand maître de l'artillerie et du génie. Il passa en 1631 au service de Suède et joua un rôle important à la guerre de Trente ans. Le gain des batailles du Lech et de Lützen lui fut en grande partie attribué. Ayant eu à se plaindre du chancelier suédois Oxenstiern devenu tout-puissant après la mort du roi Gustave-Adolphe, il prit sa retraite en 1638 et s'établit à Genève où il dirigea divers travaux de fortification et entre autres ceux du rempart St-Jean. Le roi de France venait de le nommer lieutenant général de ses armées lorsqu'il mourut le 6 juin 1660.

P. CERESOLE.